

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
bi:***16147408***

Tribunal de Commerce

13 OCT. 2016Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : 0439412968

Dénomination

(en entier) : **KEIZERIKLAND**

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Siège : Quai Saint Michel, 19 1390 GREZ DOICEAU

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : APPROBATIONS DES COMPTES, MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL,
PROLONGATION DU MANDAT DES ADMINITRASTEURS, RACHAT DE
PARTS, DIVERS.**

KEIZERIKLAND S.A.

Quai St-Michel, 19

1390 Grez-Doiceau

RPM Nivelles

TVA : BE 0439.412.968

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES, TENUE RUE DE
WITTE, 24/2 à 1050 BRUXELLES EN DATE DU 12/06/2016

Le 12 juin 2016 à 15 heures, s'est ouverte au siège social de la société, l'Assemblée Générale Statutaire des
Actionnaires sous la présidence faisant fonction de Monsieur Daniel TERLINDEN.

Constitution du bureau :

Monsieur le Président invite Madame Thérèse TERLINDEN à assumer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jacques TERLINDEN est appelé aux fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate, et l'Assemblée ratifie, que la présente Assemblée a régulièrement été
convoquée, que la majorité des actionnaires sont présents et que, dès lors, l'Assemblée
peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, à savoir :

1.Approbation des Comptes Annuels arrêtés au 31/12/2015.

2.Rémunération du capital.

3.Affectation du résultat.

4.Approbation de la rémunération des administrateurs.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

5. Rachat de parts par la société
6. Prolongation des mandats d'administrateurs.
7. Décharge à donner aux administrateurs.
8. Confirmation des décisions du Conseil d'Administration.
9. Divers.

Après la lecture des Comptes Annuels, après délibération et vote séparé sur chaque point repris à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix :

1. D'approuver le bilan et le compte de résultats clôturés au 31/12/2015.
2. De ne pas rémunérer le capital investi.
3. De reporter le bénéfice de l'exercice pour un montant 8 988,78 € cumulé au bénéfice reporté de 9 945.82 € de l'exercice précédent, donne un bénéfice reporté de 18 934,60 €.
4. Aucune rémunération n'a été accordée aux administrateurs.
5. Approuve et acte le rachat de 6 parts à la succession Terlinden au prix de 26,14 €/part pour ramener le total de cette indivision à 994 parts.
6. Décide de prolonger le mandat des administrateurs :
 - Madame Thérèse Terlinden-Wauters ;
 - Monsieur Daniel Terlinden ;
 - Monsieur Jacques Terlinden.

Les mandats sont prolongés jusqu'au 30 juin 2023

7. De donner pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.
8. Acte et approuve les décisions du Conseil d'Administration, à savoir :
 - la nomination à la présidence du Conseil d'Administration de Monsieur Daniel Terlinden
 - la nomination comme administrateur délégué de Madame Thérèse Terlinden-Wauters
 - le transfert du siège social à l'adresse rue du Grand Fond, 4 à 4141 Louveigné
9. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45 après rédaction, lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

TERLINDEN JACQUES
- ADAIN -